

# MACIF EVASION



COMMENT ÇA MARCHE ?

### Qui peut en bénéficier :

**Le-la salarié(e)** en CDI ,en CDD à condition d'être présent dans l'entreprise lors du déroulement de l'activité ou le salarié dont le contrat est suspendu quel qu'en soit le motif

### Les ayants droits :

**Le conjoint** : marié(e), concubin(e) ou pacsé(e)

### Les enfants à charge :

L'enfant scolarisé mineur ou majeur de moins de 26 ans au moment de l'inscription (certificat de scolarité impératif à partir de 18 ans)

L'enfant ayant quitté le domicile dès lors qu'il bénéficie du versement d'une pension alimentaire,

L'enfant faisant l'objet d'une garde alternée, sur justificatif. Quel que soit son âge.

L'enfant en situation de handicap, qu'il soit enfant de salarié(e) ou de retraité(e) adhérent à l'association.

### Quotient familial :

S'applique à toutes les prestations MACIF EVASIONS. Il sert à calculer le prix restant à charge. Pour le calculer, vous devez fournir votre avis d'imposition. Vous devez renseigner votre profil sur le site MACIF EVASIONS.

### Compteurs de points :

Fusion des compteurs Séjours voyages et Locations. Toute participation et toute allocation génèrent des points.

### Allocation prestation location pure HORS JUILLET ET AOUT

une fois par an pour les locations, en France et à l'étranger, sur la base d'au moins 6 nuits consécutives. La demande devra être faite en ligne à l'issue du séjour en ligne.

Le montant de cette allocation est calculé, en fonction du Quotient Familial Elle est plafonnée à **270€** sur facture.

**NEW!**

### Allocation prestation location pure JUILLET ET AOUT

**NEW!**

Conditions : avoir été refusé trois fois aux premières attributions ÉTÉ et une seule fois aux deuxièmes attributions

L'allocation est calculée, en fonction du Quotient Familial. Elle est plafonnée à **800€** sur facture.





**Allocation Camping "emplacement nu"** : L'Association intervient toute l'année, une fois par an pour les locations d'emplacement nu (terrain+eau+électricité+réfrigérateur+parking) de tente, camping car, caravane pour les campings en France et à l'étranger, sur la base d'au moins 6 nuits consécutives dans un ou plusieurs campings. L'allocation est calculée, en fonction du Quotient Familial. Elle est plafonnée à 250€ sur facture.

**Allocation «location besoins spécifiques»** : Pour les personnes bénéficiaires en situation de handicap, Macif Evasions propose des locations adaptées, si vous n'en trouvez pas dans le catalogue vous pouvez obtenir une allocation. Le montant de la facture détaillée est pris en compte sans plafond avant application du Quotient Familial. Cette allocation est attribuée quelle que soit la date du séjour avec un maximum deux semaines consécutives ou non.

**Allocations «Séjours linguistiques»** : A condition que les cours de langues ne constituent pas une part prépondérante du séjour, MACIF EVASIONS intervient pour tout séjour transport compris. Programmé par un organisme habilité avec la notion d'apprentissage de la langue, en pension complète ou demi-pension ou hébergement seul, Quelque soit la durée.

**Allocations «Activités diverses»** : S'entendent par «Activités diverses»: les séjours avec hébergement incluant la pension complète dans le cadre scolaire ou non scolaire en France ou à l'étranger. Sont exclus tous les frais de recherche de stage et de participation aux stages de formation professionnelle, ainsi que les formations B.A.F.A.

**Nouvelle allocation 2024 Camping Car ou VAN aménagé** : Dans la limite d'une demande par année civile, non cumulable avec l'allocation Camping "emplacement nu". La location est d'une durée de 6 nuits minimum consécutives. Le montant versé dépend de votre Quotient Familial, plafonné à 300 € sur facture.





Valérie SINIGAGLIA - 06.21.13.50.71

Sylvie DE MORAIS DEZETTER - 06.21.25.09.10

Catherine FUSS - 06.15.78.84.96

Elisabeth MARCONNES - 06.41.83.10.65

Sébastien FRAINEAU - 06.25.23.84.44

Une question ? Besoin d'aide ?

Contactez nous !

[cftcmacif@gmail.com](mailto:cftcmacif@gmail.com)

